

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 4-2024

du lundi 17 juin 2024

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 57

Excusées : 14

Retard : -

Absents : 1

Démissions : -

Future admission : -

Total : 72

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 6 mai 2024

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Préavis N° 06-2024 relatif à la création d'une cellule de communication au sein de l'administration communale

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 06-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à constituer une cellule de communication pour répondre aux besoins de son administration ;
2. d'accorder à cet effet, le budget complémentaire de CHF 169'800.- dans les charges salariales pour le budget 2025 et suivants ;
3. d'accepter la réponse municipale à la motion MO 02-2011 - Mise en œuvre d'outils performants de communication et de classer ladite motion.

VOTE : C'est à une très large majorité que les conclusions du préavis no 06-2024 sont acceptées.

- 10. Préavis N° 07-2024 sollicitant un crédit de CHF 3'300'000.- destiné au réaménagement de la ligne tl 33 en vue de son passage en autobus articulé, à la mise en conformité des arrêts avec la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et la mise en conformité des éclairages publics**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 07-2024,
- ouï les rapports des Commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 3'300'000.- destiné au réaménagement de la ligne tl 33 ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que la charge d'intérêts, après travaux, sera de l'ordre de CHF 42'800.-.

VOTE : C'est par 32 voix pour, 9 voix contre et 14 abstentions que les conclusions du préavis no 07-2024 sont acceptées.

- 11. Préavis intercommunal N° 10-2024 concernant la convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la Ville de Prilly et la Fondation du TKM – Théâtre Kléber-Méleau**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis intercommunal no 10-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à signer avec la Fondation du TKM, l'État de Vaud et les Communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de quatre ans, de 2025 à 2028 ;
2. de prendre acte qu'une subvention annuelle de CHF 98'544.— sera portée aux budgets de fonctionnement 2025 à 2028, compte 3653.100-1510.

VOTE : C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis intercommunal no 10-2024 sont acceptées.

- 12. Réponse à l'interpellation INT 02-2024 : Transparence des activités municipales - déposée par Yan Giroud & consorts**
- 13. Réponse à l'interpellation INT 03-2024 : Etat des projets suivants : Pré-Bournoud, Voie verte et Corminjoz - déposée par Patrizia Clivaz Luchez & consorts**
- 14. Réponse à l'interpellation INT 04-2024 : Quelle est l'évolution des demandes de naturalisation depuis 2018 à Prilly - déposée par Vincent Zodogomé & consorts**
- 15. Réponse à la question QE 03-2024 : Quelle stratégie pour la recharge des véhicules électriques - déposée par Olivier Amblet**
- 16. Motions, postulats, interpellations et projets.**
- 17. Questions et divers**
- 18. Contre-appel**

La séance est levée (heure) : 21h17